



LES DESSOUS d'un mouvement légitime...

Information Services Techniques 08-juil. 08

Suite à la menace de sanctions graves et disproportionnées qui pesaient à l'encontre de deux techniciens de ride et de show animation, l'ensemble des Organisations Syndicales a lancé un débrayage le mercredi 02 juil, de 7h à 9h.

Dans la foulée de ce débrayage, compte tenu du mécontentement latent et légitime de l'ensemble des techniciens, d'autres revendications ont été rapportées pour être présentées à la Direction. C'est dans cet état d'esprit que la CFDT a accepté de rencontrer la Direction Générale le mercredi après-midi.

Alors que les revendications des points touchant à la sécurité, le maintien de la rémunération, et des acquis, étaient obtenues par l'ensemble des Organisations Syndicales, une seule organisation a voulu continuer le mouvement pour obtenir la tête du Chef d'établissement et directeur de la maintenance, Vincent Duguay.

Le vendredi matin 4 juillet 2008, coup de théâtre. Cette organisation s'en va signer le protocole de fin de grève après une mascarade de négociation en pleine baie centrale, avec monsieur Daniel Dreux, Vice-Président des ressources humaines. Protocole de fin de grève qui n'apporte rien d'autre que l'ajournement de la réorganisation qui était déjà prévu car techniquement irréalisable pendant la haute saison.

Merci aux grévistes car grâce à leur courage, le vrai responsable de ce gâchis, Bernard Coste, le supérieur de Vincent Duguay, chargé de mener à bien ce projet de réorganisation (mal ficelé depuis le début), est mis sous haute surveillance.

Face à une Direction, qui laisse entendre que le coût des perturbations occasionné par ce mouvement de grève pèsera sur la négociation annuelle des salaires (l'ensemble des salariés devant alors payer l'ardoise des dysfonctionnements de l'entreprise),

Face à une direction sourde, qui depuis le début du projet de la réorganisation a floué les organisations syndicales en faisant semblant d'être à l'écoute de leurs diverses revendications,

☞ **la CFDT ne peut signer un texte qui n'avance à rien et ne règle rien.**

☞ **la CFDT demande à la Direction de revoir sa copie en termes d'organisation du travail, de planification, d'effectifs, de formation et de parcours professionnels pour l'ensemble des salarié(e)s de la Maintenance.**

La Section Syndicale CFDT